

La revue „Questions sociales“ est née...

En avril dernier commençait au Centre de droit social, créé au début de l'année au sein de l'Office des Assurances Sociales à Luxembourg, des cours de droit social à l'intention des fonctionnaires intéressés. Les bases des lois de sécurité sociale, étudiées en un premier cours „inférieur“, et approfondies ensuite au cours „moyen“, y sont étudiées plus en détail au Cours supérieur et au Cours de recyclage. Comme il se doit, le Centre de Droit social a réalisé sa première publication, une revue bi-annuelle intitulée „Questions sociales“, couvrant la période de janvier-juin 1970 et imprimée par l'Imprimerie Linden à Luxembourg.

La revue nouvellement née a été présentée hier matin dans la salle de conférence de l'Office des Assurances Sociales aux journalistes et aux photographes de la presse luxembourgeoise. En présence de membres de la direction de l'Office et du Comité de rédaction, le président de l'Office des Assurances Sociales, Monsieur Marcel Nosbusch a prononcé le discours de bienvenue à l'assistance. Monsieur André Thill, conseiller de direction, s'est chargé d'introduire la nouvelle publication, de justifier sa raison d'existence et de faire comprendre à ses futurs lecteurs l'esprit dans lequel elle a été écrite.

„Nous voulons une revue spécialisée“, a dit Monsieur Thill, „qui présente les problèmes de façon objective et où la polémique n'est pas admise.“ Cette conception se reflète d'ailleurs dans la présentation sobre et fonctionnelle de cette publication petit-format, qui se divise en cinq parties.

Une première partie, sous le titre „Chronique“, contient des articles de fond, écrit par d'éminents spécialistes luxembourgeois et étrangers des questions sociales. Au premier numéro les lecteurs

trouveront un article du professeur allemand Wannagat, président du Tribunal Fédéral de la République Fédérale, sur les problèmes de l'assurance sociale en Allemagne. Un deuxième article traite des principes de politique hospitalière, vus par M. André Thill, docteur en droit.

La partie suivante, „Jurisprudence“ relate et commente des décisions judiciaires relatives à des questions de droit social. Pour les juristes, une troisième partie „Législation“ étudie et reproduit des textes de la législation sociale, divisés en trois sections: travail, emploi et logement; sécurité sociale; santé publique.

Une bibliographie doit indiquer et commenter les principaux ouvrages de droit social. La dernière partie rendra compte des manifestations et congrès internationaux traitant de questions sociales. Comme on peut voir, l'actualité sociale sera couverte sous tous ses aspects. Les fonctionnaires de l'Office des Assurances seront les collaborateurs essentiels, ayant ainsi la possibilité de publier des études de qualité rédigées sur un sujet déterminé dans le cours du cycle supérieur du centre de droit social. Cette revue ne manquera pas d'éveiller l'intérêt de tous les agents du travail et de la sécurité sociale, comme celui des chefs d'entreprise, des militants syndicalistes et des hommes politiques. Un détail nous a paru astucieux et utile: toutes les rubriques traitées ont une pagination à part, ce qui permettra la composition et la classification après lecture dans des dossiers séparés. Nous souhaitons aux initiateurs un plein succès et indiquons aux lecteurs, qu'ils peuvent souscrire un abonnement auprès du Secrétariat de la revue „Questions sociales“ 1, rue Zitte, Luxembourg, au tarif annuel de 140 frs. ou acheter le numéro pour 75 francs.